
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE PLOEREN (56)

au sein de la résidence services « Cap West »15 avenue Eric Tabarly – ZAC des Deux Moulins Cadastrée section AA 35 pour 22 a 6 ca, AA 34 pour 10 a 23 ca et AA168 pour 4 a 29 ca, les lots suivants :

-lot n° 33 : un appartement duplex situé au niveau R+1, n° 28,comprenant entrée, kitchenette, salle d'eau avec WC, séjour et mezzanine à usage de chambre à coucher, et la jouissance privative et exclusive d'un balcon, ainsi que les 219/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

-lot n° 34 : un appartement duplex situé au niveau R+1, n° 29, comprenant entrée, kitchenette, salle d'eau avec WC, séjour et mezzanine à usage de chambre à coucher, et la jouissance privative et exclusive d'un balcon, ainsi que les 219/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

-lot n° 109 : un stationnement extérieur et les 8/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

-lot n° 110 : un stationnement extérieur et les 9/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

LE JEUDI 04 DÉCEMBRE 2018 à 10H00

A l'audience de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de VANNES, tenant son audience au Palais de Justice de ladite ville, 22 place de la République.

**SUR UNE MISE A PRIX DE : 70 000 €
(SOIXANTE DIX MILLE EUROS) Frais en sus**

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de VANNES, et au cabinet de la SELARL JOUANNO-MAIRE-TANGUY-SVITOUXHKOFF-HUVELIN-GOURDIN-NIVAUULT-VIERON, où toute personne peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront supportés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication. Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LANESTER, dont le siège est 56 avenue Kesler Devillers à 56600 LANESTER, agissant poursuites et diligences, et représentée par Maître Corinne JOUANNO de la SELARL JOUANNO-MAIRE-TANGUY-SVITOUXHKOFF-HUVELIN-GOURDIN-NIVAUULT-VIERON, Avocats.

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat exerçant au Barreau de VANNES. Pour avis Greffe et insertion légale

C. JOUANNO, Avocat, représentant la SELARL